

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2009

---

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (n° 1630)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 142

présenté par  
Mme Billard, M. Sandrier  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 25**

À la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« d'un jour »,

les mots :

« de deux jours ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à favoriser l'expression de toutes les composantes politiques représentées à l'Assemblée nationale.